

Sujet : [INTERNET] EP carrière de marbre de St Lary (09800)

De :

Date : 15/02/2020 23:41

Pour : pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr

Mme La Préfète, bonjour !

Je suis défavorable à la réouverture de la carrière de marbre de 09800-St Lary:

- nous délivrons des permis d'exploiter à des sociétés étrangères à la France qui s'enrichissent sur nos matières premières sans retombées économiques ou sociales significatives pour notre pays et notre département. Il faudra d'ailleurs nous expliquer les raisons de ces autorisations pour toutes les autres carrières. Nos territoires s'appauvrissent en matériaux qui enrichissent une élite économique-sociale sans aucune reconnaissance pour la nature qu'ils exploitent et pour les citoyens qui devraient en être les gardiens et propriétaires.

En effet, nous les citoyens, nous tentons de vous expliquer à chaque enquête publique, les raisons circonstanciées de nos avis mais vous même vous contentez d'autoriser (ou pas) telle activité sans nous expliquer les raisons de vos décisions. Vous n'avez jamais pris la peine d'illustrer vos arrêtés de réponses circonstanciées et pédagogiques à nos avis pourtant sensés et pour lesquels nous passons beaucoup de temps à y réfléchir et vous les exposer. Avouez que nos échanges administratifs sont toujours orientés dans le même sens. Et cela nous rend analogues aux serfs du moyen-âge qui devaient toute la vie courber l'échine et subir le bon vouloir des seigneurs sans égards ni explications.

Pour ce qui est de cette carrière, j'ajoute qu'autoriser sa réouverture alors que cette société (PLO) l'a illégalement exploitée précédemment en "s'asseyant" très désobligeamment sur l'avis de vos services... ce serait une marque de mépris pour l'autorité de la République; ce qui chagrinerait tout citoyen même moyennement vertueux.

Pour ces raisons morales et éthiques, je ne verrai pas très juste d'autoriser:

- Le passage de poids-lourds (jusqu'à 32 tonnes) chargés de blocs de marbre sur la route départementale par les hameaux pendant au moins un an (et plus « en cas de force majeure »). Par la suite, sur 18 km de route forestière au cœur de la forêt domaniale pour rejoindre Illartein (alors que, sauf autorisation spéciale, les habitants de la vallée ne sont pas – et ne seraient pas - autorisés à l'emprunter). Les deux poids-deux mesures ne sont pas très bien vus dans une société prétendument républicaine.

- Accès à Rouech et à Autrech par les camions alors que la route ne supporte pas les croisements de véhicules.

- Risque de pollution des sources d'eau potables et ruisseaux de montagne.

- Par l'usage d'engins polluants, bruyants et d'explosifs, atteinte d'enjeux majeurs de biodiversité sur le site ou à proximité immédiate (peuplement de chiroptères, zone de

sensibilité de l'Ours brun avec un espace vital d'élevage de jeunes à moins de 600m, Loutre, Desman et Euprocte dans le ruisseau du Ruech...) ce qui en fait un réservoir de biodiversité remarquable.

- Enfin je n'ignore pas (et cela rejoint mon préambule) que pour toutes ces activités industrielles, les contribuables sont "invités" à verser de fortes subventions -à fonds perdus- pour les équipements d'accès, d'alimentation électrique et eau, etc...Sans parler des énormes réparations en tout genre que les sociétés nous délèguent fort obligeamment quand elles décident qu'il n'y a plus rien à gagner ou pire, qu'elles mettent la clé sous la porte avec des passifs souvent énormes à éponger.

Je vous remercie, Mme la Préfète, d'accorder à mes remarques, toute votre attention.

Serge Salanove

09000 Serres sur Arget

--

Serge Salanove